



# ACCUEIL DE LOISIRS ÉDUCATIFS BUCEY-LÈS-GY

.....  
Pour les enfants âgés de 3 à 12 ans  
Année scolaire 2019 /2020





L'accueil de loisirs éducatifs de Bucey-Lès-Gy a été confié par la communauté de communes à la Ligue de l'enseignement/FOL70. L'équipe pédagogique est composée d'animateurs diplômés, et d'une directrice diplômée, NARDIN Florie. Cette équipe peut être complétée par des intervenants ponctuels en fonction des projets d'animation.

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

(Hors vacances scolaires)

### 1. **Matin** – *lundi, mardi, jeudi et vendredi.*

L'accueil est organisé de 7h00 à 8h40.

Le tarif est fractionnable par 1/2 heure.

C'est un temps calme au cours duquel les arrivées sont échelonnées. Ce moment permet aux enfants un réveil à leur rythme.

Les activités pratiquées sont adaptées : lecture, dessin, jeux de société... car il s'agit d'un moment intermédiaire avant l'entrée en classe.

### 2. **Midi**– *lundi, mardi, jeudi et vendredi.*

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école à **12h00** et reconduits par l'équipe d'animation à **13h40**.

*Possibilité d'accueil sans repas au tarif du matin.*

### 3. **Soir** – *lundi, mardi, jeudi et vendredi.*

L'accueil est organisé le soir après l'école **de 16h20 jusqu'à 18h30**.

*Le tarif de la première heure est indivisible.*

*Le tarif est fractionnable par 1/2 d'heure à partir de la 2ème heure d'accueil.*

Les activités ainsi que des ateliers à thème sont proposés en fonction du rythme, des besoins et des demandes des enfants.

Il s'agit d'un temps de détente, avec possibilité de suivi des devoirs, à la demande des parents. Les départs échelonnés sont autorisés.

## ACCUEIL DU MERCREDI ET VACANCES

Les centres de Charcenne, Fretigney-et-Velloreille, Fresne-Saint-Mamès et Gy peuvent accueillir vos enfants, de 7h00 à 18h30, selon les modalités suivantes.

Au programme : Activités sportives, culturelles, jeux collectifs, sorties, jeux d'expression...Plusieurs possibilités d'inscription possibles

1. **½ journée matin sans repas** : de 7h00 à 12h00.

2. **½ journée matin avec repas** : de 7h00 à 13h30.

3. **½ journée après-midi sans repas** : de 13h30 à 18h30.

4. **½ journée après-midi avec repas** : de 12h00 à 18h30.

5. **Journée sans repas** : de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30.

6. **Journée avec repas** : de 7h00 à 18h30.

7. **Atelier du mercredi** : de 10h00 à 12h00 (pour une durée entre deux périodes de vacances)

Possibilité d'arrivée et de départ échelonnés.

## DÉCLARATION

L'ensemble de ces services est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Un projet pédagogique découlant du projet éducatif de la Ligue de l'enseignement/FOL70 est rédigé par l'équipe éducative.

Les modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs éducatifs sont précisées dans le règlement intérieur.

## TARIFS

	<b>T1</b> QF ≥ 500	<b>T2</b> 501 < QF ≤ 1100	<b>T3</b> QF ≥ 1101
<b>Accueil matin et du midi sans repas</b>	1.30 €	1.48 €	1.64 €
<b>Restauration enfantine (accueil + repas)</b>	4.75 €	5.25 €	5.75 €
<b>Accueil du soir</b>	1.68 €	1.84 €	2,00 €
<b>Mercredi loisirs demi- journée</b>	7.20 €	8.00 €	8.80 €
<b>Mercredi loisirs journée complète</b>	11.00 €	12.20 €	13.60 €
<b>Mercredi loisirs journée + repas</b>	15.75 €	17,45 €	19.35 €
<b>Ateliers mercredi 10h/12h sur une période de vacances à vacances</b>	20.00 €	22.00 €	24.00 €

Ces tarifs sont fractionnables par 1/2 d'heure pour les accueils du matin, midi et soir. Ils sont forfaitaires sur les mercredis demi-journée ou journée et non fractionnables quels que soient les horaires d'arrivée et de départ des enfants.

La tarification est modulée selon les ressources des familles en trois tranches, en fonction du Quotient Familial (QF). A cet effet, votre n° allocataire CAF ou si vous n'êtes pas allocataire, votre avis d'imposition ou de non-imposition devra être fourni dans le dossier d'inscription.

## !INSCRIPTION MENSUELLE ET FACTURATION

L'inscription de votre enfant se fait au moyen d'une carte de fréquentation mensuelle. Même si des ajustements sont possibles en cours de mois, il est impératif de remettre cette carte avant le début du mois. Les repas ainsi commandés et non pris seront facturés si l'accueil de loisirs éducatifs n'est pas prévenu de l'absence de votre enfant avant 8h30 (joindre systématiquement un certificat médical en cas d'absence pour maladie).

Une facture est établie à chaque fin de mois et remise aux parents. Elle récapitule les heures de présence, le nombre de repas et les autres services utilisés. Cette facture est à régler avant la date d'échéance indiquée sur celle-ci.



.....  
**ACCUEIL DE LOISIRS EDUCATIFS DE  
BUCEY-LES-GY**  
**Année scolaire 2019 / 2020**  
.....

Florie NARDIN

7 Rue Jeanne Coppey  
70 700 BUCEY-LES-GY

Tel – Répondeur: 03 84 32 73 15  
Courriel : peribucey70@orange.fr

*Service loisirs éducatifs de la Ligue de  
l'enseignement/FOL70*  
29 boulevard Charles de Gaulle  
BP 30 137 – 70 003 Vesoul Cedex  
Tel : 03 84 75 95 85

**[www.fol70.org](http://www.fol70.org)**

